























































































































































































































#### Conditions d'entrée



- La société doit déposer une demande au moyen du formulaire ACVG pour tous les gymnastes de 40 ans et plus
- Dès que l'assemblée cantonale a validé cette demande le (la) candidat(e) a le titre de Vétéran Cantonal

#### Conditions d'entrée



- Le Comité du Groupement va alors envoyer une invitation à chaque Vétéran nommé afin qu'il puisse rejoindre les rangs de notre mouvement.
- Si la personne accepte elle fera partie de notre grande famille à la seule condition de:
- S'acquitter de la cotisation annuelle de 20.00 francs
- Dès 50 ans il pourra prétendre au titre de Vétéran Fédéral

### Que faisons-nous



Avec les cotisations encaissées nous assurons le fonctionnement du groupement et surtout:

#### Nous aidons la jeunesse de notre canton

Pour la participation à des camps d'entrainement Pour la participation à des cours de formation Pour la participation à la Gymnaestrada

## Que voulons-nous?



# Augmenter le nombre des vétérans vaudois

Pour plus d'efficacité dans notre mission

























































